

CONSEIL CONSULTATIF

Séance du 11 juin 2021

Conseillers en exercice : 35

Présents : 33

Absents : 02

Pouvoirs 02

Votants : 35

L'an, deux mille vingt et un, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-Sur-Mer s'est réuni en Mairie protocolaire – salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire.

Présents : Monsieur CLAEYS Christophe, Maire

Monsieur DEGUINES Dominique, Madame LENOIR Marjorie, Monsieur MEENEBOO René, Madame OUGHAZDI Cindy, Monsieur BOUREY Luc, Madame LEFEBVRE Nathalie, Monsieur MERSSEMAN Olivier, Madame TABIBOU Salmata, Adjointes au Maire,

Monsieur HAUDIQUET Roland, Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc, Madame GOURDEN Marie-Claire, Monsieur MASURE Philippe, Madame CATOIRE Annick, Monsieur CLEMENT Fabien, Monsieur HUTIN Christian, Madame CABARET Martine, Madame LAMIRAND Laurence, Madame MAES Nathalie, Madame VERHAEGHE Laurence, Madame DUMARQUEZ Valérie, Monsieur NICOLLE Thomas, Madame DAHMANI Fatiha, Madame ANDRIES Camille, Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel, Monsieur LEMAIRE Bruno, Madame DEFRANCE Nadine, Madame KUZNIEWSKI Anne, Monsieur NAVE Adrien, Monsieur BRICHE Tanguy, Monsieur COEUGNART Albert, Madame LEGROS Nathalie, Madame VANDORME Catherine, Monsieur BAYRAKTAR Ozkän, Madame VARLET Virginie, Conseillers Consultatifs.

Absents excusés : Christian HUTIN, Fatiha DAHMANI, Bruno LEMAIRE, Camille ANDRIES

Pouvoirs de :

Christian HUTIN à René MEENEBOO

Fatiha DAHMANI à Fabien CLEMENT

Bruno LEMAIRE à Adrien NAVE

Camille ANDRIES à Christian MAES

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne Monsieur Briche, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROPOS D'OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : Malheureusement nous allons commencer ce Conseil par une minute de silence pour rendre hommage à un de nos agents municipaux qui nous a quitté aujourd'hui, Monsieur De Saint-Riquier, décédé à l'âge de 57 ans, fonctionnaire de mairie depuis 1982. Je vous invite à vous lever et à observer une minute de silence.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Voilà, je commencerai ce Conseil par un propos introductif qui permettra de vous faire un résumé de ces derniers jours qui, je ne vous le cache pas ont été un marathon avec beaucoup de rencontres, beaucoup d'échanges, beaucoup de discussions.

Alors ce n'est un secret pour personne, j'ai rencontré Patrice Vergriete, Maire de la Ville de Dunkerque et Président de la CUD. Cet entretien était indispensable compte tenu des approximations, des exagérations que l'on a pu lire à droite, à gauche. Je tiens à vous informer que la bonne vieille méthode du rendez-vous fonctionne très bien et que, aujourd'hui, nous allons travailler ensemble en coopération et en toute transparence.

Je l'ai dit et répété, je suis persuadé que tout engagement, toute action politique doit avoir un seul but, celui du mieux vivre des habitants de Saint-Pol-sur-Mer, aujourd'hui et demain.

L'engagement dans la vie publique n'a pas de sens si la motivation est de se faire plaisir, de faire carrière ou d'obtenir des postes. Dans notre commune, depuis beaucoup d'années, des personnes qui ont des convictions de gauche, de droite, du centre, des sensibilités sociales ou environnementales parviennent à travailler ensemble parce qu'elles ont un but commun, c'est Saint-Pol.

Le message que je souhaite vous passer ce soir est celui-ci, nous sommes là pour le bien de tous. Nous sommes là pour que Saint-Pol-sur-Mer vive et que ses habitants en soient fiers. A nous, avec tous nos partenaires, de faire en sorte que notre ville se développe et se modernise.

Enfin, de manière beaucoup plus pragmatique, je vous invite évidemment à éteindre les téléphones portables pour la bonne tenue de cette assemblée.

Pour ne pas alourdir les débats, vous l'aurez vu à l'ordre du jour, c'est quand même très complet, très lourd, je vous demande tout simplement la possibilité de voter les délibérations 1 à 13 à main levée et non à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur ce principe ?

Oui ? Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES PRÉCÉDENTES SÉANCES DU CONSEIL CONSULTATIF.

Monsieur le Maire : Alors, dans un premier temps, on va passer à l'approbation des procès-verbaux des deux dernières séances du Conseil consultatif. Normalement vous avez une feuille qui circule pour recueillir vos signatures. Où est-elle?

Monsieur DEGUINES : Elle est là.

Monsieur le Maire : D'accord. Bon ça marche.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Monsieur le Maire : Alors, première délibération présentée à l'ordre du jour, elle concerne la formation des commissions municipales. Comme convenu et après consultation de tous les groupes, il est proposé de maintenir à cinq le nombre de commissions, d'approuver les changements de membres représentant le Conseil consultatif dans chacune de ces commissions municipales, donc je vous les passe.

La première commission est donc la commission de finances, urbanisme, travaux, développement durable, sécurité, N.P.N.R.U, habitat et gestion des plans de sauvegarde. Seront présents à cette commission Monsieur DEGUINES, Madame LENOIR, Monsieur BOUREY, Madame LEFEBVRE, Monsieur MERSSEMAN, Madame CABARET, Monsieur CLEMENT, Monsieur DEBAVELAERE, Monsieur HAUDIQUET, Madame LAMIRAND, Monsieur NAVE, Monsieur LEMAIRE, Madame VARLET et Monsieur BAYRAKTAR.

Sur la seconde commission qui concerne l'emploi, l'insertion, l'action sociale, la santé, l'enseignement, l'enfance et la Jeunesse, le handicap et le développement commercial, seront présents Monsieur DEGUINES, Madame LENOIR, Monsieur BOUREY, Madame LEFEBVRE, Madame DAHMANI, Madame DUMARQUEZ, Monsieur NICOLLE, Madame MAES, Madame ANDRIES, Monsieur MASURE, Madame KUZNIEWSKI, Monsieur BRICHE, Madame LEGROS et Monsieur COEUIGNART.

Troisième commission relative à l'état-civil, les élections, les affaires militaires, les affaires culturelles, citoyenneté et la solidarité, les ressources humaines, le service à la population et les associations. Y siègeront Monsieur MEENEBOO, Madame TABIBOU, Madame CABARET, Madame DAHMANI, Monsieur DEBAVELAERE, Madame VERHAEGHE, Madame CATOIRE, Monsieur MASURE, Madame GOURDEN, Madame LAMIRAND, Madame KUZNIEWSKI, Madame DEFRANCE, Monsieur BAYRAKTAR et Madame VANDORME.

Quatrième commission, les fêtes, la culture, les cérémonies, les grands évènements, l'animations, les seniors et les sports. Elle sera composée de Monsieur MEENEBOO, Madame OUGHAZDI, Monsieur MERSSEMAN, Monsieur CLEMENT, Monsieur DEBAVELAERE, Madame DUMARQUEZ, Madame CATOIRE, Monsieur MASURE, Madame GOURDEN, Madame LAMIRAND, Monsieur NAVE, Monsieur BRICHE, Madame VARLET et Monsieur COEUIGNART.

Et enfin la cinquième commission qui concerne les Marchés publics non formalisés composée de Madame OUGHAZDI, Monsieur MERSSEMAN, Madame TABIBOU, Monsieur CLEMENT, Madame DUMARQUEZ, Monsieur NICOLLE, Monsieur HAUDIQUET, Madame MAES, Madame ANDRIES, Monsieur MASURE, Monsieur LEMAIRE, Madame DEFRANCE, Madame LEGROS et Madame VANDORME.

Est-ce qu'il y a des remarques vis-à-vis de ces commissions, vis-à-vis de leur composition ?

Non ? qui vote pour ?

Donc personne ne vote contre et personne ne s'abstient.

Délibération adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA RESTAURATION.

Monsieur le Maire : Donc deuxième délibération relative à la désignation des membres de la commission extra-municipale de la restauration.

Il vous est donc proposé de désigner les membres suivants à cette commission :
Monsieur DEGUINES, Madame DAHMANI, Monsieur NICOLLE, Madame KUZNIEWSKI,
Monsieur COEUGNART et moi-même en tant que Président et membre de droit.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

D'accord, merci

Juste un petit rappel Madame VARLET, vous avez toujours la possibilité de désigner un deuxième membre pour les usagers. Voilà.

Délibération adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS.

Troisième délibération relative à la composition de la commission extra-municipale des sports. Pas de changement n'a été apporté depuis juillet dernier. Il vous est donc demandé de confirmer la composition de cette commission telle qu'elle existe actuellement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

Délibération adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire : La délibération n°4, relative à la composition de la commission extra-municipale du commerce et de l'artisanat.

Ici encore, il n'y a pas de changement par rapport à juillet dernier donc il vous est demandé à nouveau de confirmer la composition telle qu'elle avait été effectuée à l'époque.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Et qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS LES ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES PUBLICS DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire : La cinquième délibération, celle-ci porte sur les représentants du Conseil dans les établissements scolaires publics de la commune.

Il est proposé de me désigner comme représentant de l'ensemble des établissements et de désigner les élus suivants :

- Ecoles maternelles Copernic et Denis Papin : Annick CATOIRE
- École maternelle Victor Hugo : Camille ANDRIES
- École maternelle Joliet Curie: Laurence VERHAEGHE
- École maternelle Kergomard: Luc BOUREY
- École maternelle Langevin: Salmata TABIBOU
- École maternelle Vancauwenberghe: Laurence LAMIRAND
- École maternelle Jules Verne : Marjorie LENOIR
- École élémentaire Copernic : Nathalie LEFEBVRE
- École élémentaire Anatole France: Valérie DUMARQUEZ
- École élémentaire Joliet Curie : Cindy OUGHAZDI
- École élémentaire Langevin : René MEENEBOO
- Écoles élémentaire Vancauwenberghe 1 et 2 : Thomas NICOLLE
- École élémentaire Jules Verne : Roland HAUDIQUET
- École élémentaire Jean Jaurès : Fatiha DAHMANI
- Collège Robespierre : Martine CABARET
- Collège Deconinck : Jean-Luc DEBAVELAERE
- L.E.P. Guynemer : Olivier MERSEMAN

Y a-t-il des remarques sur ce sujet ?

Madame VARLET : Juste préciser que sur les désignations où on a pas de membres nous ne prendrons pas part au vote. Il y en a plusieurs à la suite mais je le dirais.

Monsieur le Maire : D'accord, ok, monsieur Briche.

Monsieur BRICHE : Oui, donc vous avez fait le choix de ne désigner qu'un seul représentant de la commune dans les écoles, qui plus est, ces représentants sont issus de votre majorité. Nous sommes conscients que les élus du groupe majoritaire ne peuvent pas tout faire tout seul, vous avez des obligations professionnelles, des obligations familiales, et donc comme nous l'avons indiqué en juillet 2020, sachez que vous pouvez compter sur les élus aussi du Défi Saint-Polois pour vous épauler, pour vous suppléer. Comme ça, si jamais vous avez des absences et qu'il risque d'y avoir un manque de représentation de la commune dans ces conseils, au moins un élu sera présent.

Monsieur le Maire : J'en prend note. C'est très gentil de se soucier de nos agendas, je prends note effectivement de vos propositions. Merci.

Qui vote pour ?
Qui vote contre ?
Et qui s'abstient ?

*Ne prennent pas part au vote : M. COEUGNART – MME LEGROS – MME VANDORME –
M. BAYRAKTAR – MME VARLET.*

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VILLENVIE.

Monsieur le Maire : Sixième délibération relative à la désignation de représentants de la commune au sein du conseil d'administration de Villenvie.

Deux listes ont été déposées, la première par le groupe majoritaire composée donc, de Fatiha DAHMANI, Nathalie MAES, Camille ANDRIES et moi-même. La seconde liste déposée par le groupe « Défi Saint-Polois » composée de Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne KUZNIEWSKI, Monsieur Bruno LEMAIRE et Madame Nadine DEFRANCE.

Qui souhaite voter pour la liste n°1 ?

Qui vote pour la liste n°2 ?

Qui s'abstient ?

Ok merci.

La liste présentée par le groupe « Restons SAINT-POLOIS » obtient la majorité.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE D'ATTRIBUTION DU PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE.

Monsieur le Maire : Septième délibération relative à la désignation des représentants de la commune au comité d'attribution du projet d'initiative citoyenne.

Il est proposé à l'Assemblée de maintenir les deux représentants en place tels que précédemment désignés dans la délibération du 13 Juillet 2020 à savoir, Madame Salmata TABIBOU et Madame Annick CATOIRE.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Et qui s'abstient ? et le groupe Vivre notre ville ne prend pas part au vote.

*Ne prennent pas part au vote : M. COEUIGNART – MME LEGROS – MME VANDORME –
M. BAYRAKTAR – MME VARLET.*

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DE GESTION DU FTU.

Monsieur le Maire : Huitième délibération, relative à la désignation des représentants de la commune au sein du comité de gestion du FTU.

Il est proposé à l'Assemblée de désigner les sept membres qui composent le comité de gestion urbaine à savoir, Luc BOUREY, Olivier MERSEMAN, Martine CABARET, Laurence VERHAEGHE, Camille ANDRIES, Bruno LEMAIRE et Özkan BAYRAKTAR.

Qui vote pour?

Qui vote contre ?

Et qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION D'UN MEMBRE ÉLU POUR SIEGER AU COMITE DE GESTION DE LA SCAS.

Monsieur le Maire : Délibération n°9, relative à la désignation d'un membre élu au Conseil consultatif pour siéger au comité de gestion de la SCAS.

Il est proposé de confirmer la désignation de Madame Nathalie LEFEBVRE, Adjointe au Maire déléguée à l'action sociale pour siéger au sein de ce comité.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

*Ne prennent pas part au vote : M. COEUGNART – MME LEGROS – MME VANDORME –
M. BAYRAKTAR – MME VARLET.*

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION DE LA SCAS.

Monsieur le Maire : Délibération n°10, relative à la désignation des membres du Conseil d'orientation de la SCAS.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le nombre des membres élus et non élus à sept et de maintenir en place ceux qui ont été précédemment désignés, c'est-à-dire Luc BOUREY, Nathalie MAES, Jean-Philippe CASTEUR, Kevin BURY, Martine FOUCQUE, Jean-Pierre GOUDAL et Nathalie LEGROS.

Qui est pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur NAVE, Oui ? Allez-y Madame KUZNIEWSKI.

Madame KUZNIEWSKI : Monsieur le Maire, chers collègues,
Sur la désignation des membres au conseil d'orientation de la SCAS, nous vous demandons, nous vous avons demandé en juillet 2020 d'avoir un deuxième représentant issu de la population ou de permettre le remplacement de la personne désignée et cela n'apparaît pas dans la délibération.

Est-ce qu'il faut le rajouter ou est-ce que nous gardons cet accord de principe ?

Monsieur le Maire : C'est fait par arrêté ça Madame KUZNIEWSKI.

C'est bon pour la délibération n° 10 ?

Délibération adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT.

Monsieur le Maire : On passe donc à la onzième qui est relative à la désignation d'un représentant du Conseil consultatif au sein du Conseil de vie du RAAC, c'est-à-dire Ambroise Croizat.

Il est proposé à l'Assemblée de maintenir en place Monsieur René MEENEBOO pour représenter la commune.

Qui vote pour?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? et ne prend pas part au vote ?

*Ne prennent pas part au vote : M. COEUIGNART – MME LEGROS – MME VANDORME –
M. BAYRAKTAR – MME VARLET.*

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION D'UN ÉLU AU COMITÉ DE GOUVERNANCE DE LA DIRECTION COMMUNE DES SYSTEMES D'INFORMATION.

Monsieur le Maire : Douzième délibération, relative à la désignation d'un élu au comité de gouvernance de la direction commune des systèmes d'information.

Il est proposé à l'Assemblée de désigner Monsieur Olivier MERSSEMAN pour représenter la commune de Saint-Pol-sur-Mer au sein de ce comité de gouvernance.

Qui vote pour?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? et ne prend pas part au vote.

*Ne prennent pas part au vote : M. COEUGNART – MME LEGROS – MME VANDORME –
M. BAYRAKTAR – MME VARLET.*

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA DÉSIGNATION D'UN ELU EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ CIVILE.

Monsieur le Maire : La treizième délibération, cette fois-ci relative à la désignation d'un élu en charge des questions de défense et de sécurité civile.

Il vous est donc proposé de me désigner comme étant cet interlocuteur.

Qui est pour?

Qui est contre ?

Et qui s'abstient ?

*Ne prennent pas part au vote : M. COEUGNART – MME LEGROS – MME VANDORME –
M. BAYRAKTAR – MME VARLET.*

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ÉLUS.

Monsieur le Maire : Quatorzième délibération, relative celle-ci au montant des indemnités du Maire et des élus.

Alors vous avez pu et vous pourrez constater que le montant de l'enveloppe globale est le même au détail près que le nombre de Conseillers délégués passe de 15 à 14, le reliquat n'étant pas distribué.

Y a-t-il des remarques ?

Qui vote pour?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE MISE EN ŒUVRE DU NPNRU.

Monsieur le Maire : La quinzième délibération est relative à l'autorisation de signature de la convention partenariale de mise en œuvre du NPNRU.

Il vous est proposé de m'autoriser, ou à défaut mon représentant, de signer les conventions, avenants et courriers nécessaires à la mise en œuvre du NPNRU.

Qui vote pour? ... pardon ? Allez-y.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire, c'est parce que vous passez au vote sans qu'on, sans demander d'abord s'il y a des élus qui veulent s'exprimer. S'il y a possibilité, peut-être ...

Monsieur le Maire : Vous avez quand même la parole, il n'y a pas de souci Monsieur Nave. Ne vous inquiétez pas.

Monsieur NAVE : Non, c'est juste pour le déroulé pour pas que vous soyez pris de court par nos interventions. Bien, merci Monsieur le Maire.

Sur ces conventions puisqu'il y a trois annexes, vous redire ce qu'on a dit en commission, trouvez étrange que ces conventions passent au Conseil consultatif de Saint-Pol après qu'elles aient été validées par le Conseil Municipal de Dunkerque, par le Conseil Régional, pourquoi ? parce que c'est quand même les instances qui ont la voix délibérative en complément de Saint-Pol-sur-Mer et qui ont déjà validé ce projet, donc même si nous faisons des remarques dans ce Conseil, même si il y a des choses intéressantes qui ressortent de nos interventions, elles ne seront pas prises en compte. Et ça c'est regrettable.

Sur le fond, vous redire ce que nous avons pu dire dans les différentes instances où nous siégeons et moi notamment personnellement au Conseil Municipal de Dunkerque et au Conseil Régional et notamment sur la première convention qui concerne le relogement.

Une vigilance s'il vous plait concernant les différents frais que peuvent engendrer les déménagements pour les locataires. Pourquoi ? on le sait, ils quittent leurs logements pour des logements qui ne sont pas forcément les mêmes, qui sont souvent de meilleures qualités, heureusement d'ailleurs, mais parfois avec un loyer différent, avec des mètres carrés différents et donc cela entraîne un certain nombre de problématiques quant aux affaires qu'ils ont à stocker et on a par exemple le cas de deux personnes qui ont dû se retrouver à acheter des cabanons pour pouvoir caser l'ensemble des affaires au moment du déménagement.

Alors, ça avait été annoncé lors des réunions publiques que nous avons eues avant les municipales, une attention particulière pour que ces frais supplémentaires soient pris en charge comme tous les frais d'ouvertures et de fermetures des compteurs mais ça il me semble que c'est fait.

Sur le deuxième, c'est la charte sur l'insertion, plutôt une interrogation quant à la capacité de l'un des interlocuteurs de répondre ou de mener à bien le dossier.

Il s'agit d'Entreprendre Ensemble, alors vous connaissez toute notre réserve sur cette Association qui a un but louable mais dont la direction nous semble tout à fait mal, mal venue.

On est, on connaît son efficacité à recaser les copains notamment Monsieur CLINQUART qui a été, souvenez-vous, chassé de sa mairie par un recours et qui, comme par hasard, au moment où il n'était plus Maire, est devenu employé de cette structure.

Monsieur le Maire : Monsieur NAVE, venez-en au fait s'il vous plait parce que l'histoire de Monsieur CLINQUART n'a rien à voir avec le NPNRU Saint-Polois. Je vous remercie.

Monsieur NAVE : Je ne comprends pas pourquoi vous avez cette manière de couper la parole Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Parce que vous êtes hors sujet, tout simplement.

Monsieur NAVE: Malgré tout je vous explique.

Monsieur le Maire : Si, si je vous le dis-moi.

Monsieur NAVE : Je vous explique la raison. Il faut, comprendre la raison de la vigilance qu'on vous demande, et donc il y a une vigilance à avoir parce que recaser les copains c'est bien mais recaser de la population qui est en difficulté, c'est mieux.

Systematiquement vous êtes en train de nous dire, « les Saint Polois sont en difficultés ». La population Saint-Poloise est pauvre donc si Entreprendre Ensemble ne fait pas le boulot, si Entreprendre Ensemble est là pour recaser les copains sans penser à la population de nos communes, alors Entreprendre Ensemble ne fait pas le boulot.

Voilà, voilà la raison de notre réserve et voilà notre demande d'être vigilant. Vous voyez, vous ne m'auriez pas coupé la parole, vous auriez compris.

Monsieur le Maire : Demandez moi d'être vigilant mais vous n'êtes pas obligé de passer par le Maire de Grand-Fort-Philippe pour me dire qu'à Saint-Pol il faut être vigilant. Je vous remercie Monsieur NAVE.

Monsieur NAVE : Mais on l'a dit dans toutes les instances. Mon collègue Yann DUVAL l'a dit à la C.U.D. Je l'ai répété au Conseil Régional, je l'ai répété au Conseil Municipal de Dunkerque et je le répète ici au Conseil Municipal de Saint-Pol.

Sur l'apprentissage, vous rejoindre sur ce point-là puisque vous savez notre attachement à l'apprentissage, mon collègue Tanguy BRICHE aura l'occasion de, d'y revenir, notamment avec la formation des jeunes et peut-être, insisté sur cette formation. Sur cette formation, mais aussi sur l'information notamment des filières qui recrutent pour mieux les orienter, pour mieux orienter nos jeunes vers ces métiers et ces filières qui sont en souffrances.

Parfois, ça peut être très simple au collège ou au lycée, mettre des panneaux d'indication dans l'ensemble de ces structures pour indiquer qu'elles sont les filières qui sont en recrutement, qui recherchent afin d'orienter nos jeunes vers ces métiers qui recrutent.

Et puis enfin, la convention pluriannuelle sur le plan NPNRU qui est la troisième annexe. Veillez pour que l'on ait, parce qu'on a une population vieillissante et veillez à ce que ces conventions, ces projets prennent en compte la création de béguinage, prennent en compte la création de logements adaptés aux séniors, on le sait d'ailleurs Saint-Pol-Sur-Mer est une commune avec un nombre de séniors important. Les problématiques de logement sont de plus en plus importantes, les logements sont de moins en moins adaptés à la vieillesse et aux séniors.

Nous avons dans notre commune la chance d'avoir un foyer logement comme le FLAC et c'est peut-être aussi là une piste, pourquoi pas un deuxième foyer autonome qui permettrait d'accueillir un peu plus de population séniors, en tous cas dans des meilleures conditions.

Un certain nombre de remontées aussi sur le médicentre qui est un sujet important qui tenait à cœur à Monsieur CLICQ. Aujourd'hui ce médicentre, nous avons eu les échos qu'il ne trouve pas assez de professionnels. Pourquoi ? parce que les loyers, qui sont proposés, sont excessifs et n'attirent pas forcément les professionnels souhaités. Et là, on a une autre problématique, on le sait, sur le dunkerquois, un certain nombre de médecins libéraux partent à la retraite, on a un certain nombre de médecins qui ne seront pas remplacés avec une population qui se retrouve du jour au lendemain prise de court et donc cette problématique de santé doit être une problématique au cœur du NPNRU pour permettre à notre population de continuer à pouvoir se soigner correctement.

Voilà les points de vigilances que nous souhaitons redire ici au Conseil Consultatif de Saint-Pol, sur ces conventions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, oui Madame VARLET, allez-y.

Madame VARLET : Alors une intervention rapide. Simplement, ce projet est un projet important en tous cas pour notre commune puisqu'il va changer radicalement en tous cas le visage de Saint-Pol, changer la vie des habitants. Il est en tous cas attendu par les habitants, même si on peut entendre qu'il y a effectivement des craintes, puisque le changement, le changement peut effectivement faire peur.

On vous a fait remonter quelques remarques lors de la commission, je ne vais pas revenir dessus. On a bien compris effectivement qu'il fallait signer cette convention pour qu'il y ait des avancés en tous cas sur certains projets.

Là où on sera attentif, c'est sur le plan qui sera proposé lors du prochain vote des budgets, notamment sur les équipements parce que les équipements sont quand même le socle de ce projet et donc on sera attentif en tous cas à la proposition qui sera faite lors du vote du budget. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour ces remarques. J'apporterai juste deux petits éléments de réponse à votre intervention Monsieur NAVE. Tout à l'heure, vous disiez que les remarques

ne seront pas prises en compte à Dunkerque parce que, pour une histoire de chronologie de vote, etc... Je ne peux pas vous laisser dire ça parce que l'on a quand même des techniciens, on a des employés de mairie qui travaillent ardemment, qui travaillent et qui défendent ce NPNRU de manière farouche, donc nos remarques, elles sont prises en amont.

Vous savez Monsieur NAVE, ils n'attendent pas que ça se passe dans la salle de conseil, c'est fait largement avant. Le travail, il a été effectué, il y a des négociations entre techniciens Saint-Polois et Dunkerquois et nos remarques, elles sont prises en compte.

Vous parliez de séniors et de solidarité, enfin vous parliez de séniors et de béguinage, je ne peux qu'être d'accord et c'est la raison pour laquelle vous allez découvrir que l'une de nos conseillères sera déléguée à la Solidarité Intergénérationnelle.

Voilà, donc il y a quand même des points vous voyez sur lesquels on pourra se rejoindre. Le positif.

On avait procédé aux votes ou pas ? Vous m'excuserez. Non.

Donc qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF.

Monsieur le Maire : Pour la délibération n°16, je passe la main au Premier adjoint Monsieur Dominique DEGUINES. C'est le vote du compte administratif.

Monsieur DEGUINES : Je vais donc vous présenter le compte administratif 2020 sous forme de graphique en comparant l'exercice comptable 2020 par rapport à celui de 2019.

Le premier graphique représente les dépenses du compte administratif 2020. Le résultat comptable du Compte Administratif Spécial, c'est-à-dire uniquement les dépenses de fonctionnement qui fera l'objet d'un vote aujourd'hui, est de 10 310 787,17 euros. Pour information le résultat des dépenses RH est de 15 063 506,07€. Le résultat des dépenses d'investissement est de 3 865 286,41€. Ces résultats sont inclus dans le compte administratif principal de la ville de Dunkerque et seront donc présentés au prochain Conseil Municipal.

Le second graphique représente le comparatif des dépenses globales des comptes administratifs de 2019 et de 2020. Tout d'abord les dépenses de Fonctionnement du Compte Administratif Spécial en 2019 : 10 607 791,57€ et en 2020 : 10 310 787,17 € soit une baisse de 297 004,40 €, il faut y arriver. Cette baisse réalisée est due principalement à la Covid-19 avec l'annulation des séjours vacances, des classes de neige, des sorties loisirs, des centres aérés, des transports scolaires et l'annulation des festivités depuis le mois de mars.

Ensuite les dépenses RH en 2019 : 15 362 610,03 € et en 2020 : 15 063 506,07 € soit une baisse de 299 103,96 €. Cette baisse est également due à un effet direct de la Covid-19 avec moins d'heures supplémentaires payées, moins de saisonniers, moins de contrats pour les activités des centres de loisirs. Une différence également entre les départs en retraite, les départs volontaires et les nouvelles embauches.

Enfin les dépenses d'investissement en 2019 : 2 977 895,22€ et en 2020 : 3 865 286,41€. La hausse des dépenses d'investissement en 2020 par rapport à 2019 est le résultat d'une part du paiement des reports d'investissement 2019 mandatés en 2020 et d'autre part du paiement des factures des travaux du restaurant scolaire.

Le 3ème graphique représente le comparatif détaillé des dépenses du Budget Spécial de 2020 par rapport à 2019. Tout d'abord les dépenses d'achats et d'énergie en 2019 : 2 485 330,81€ et en 2020 : 2 151 728,66€ soit une baisse de 333 602,15€. Cette baisse est due à l'annulation des séjours d'été, des classes de neige, des centres de loisirs etc...

Les dépenses de prestations de service et contrats (entretiens, réparation etc...), en 2019 : 2 496 791,33€ et en 2020 : 2 859 827,38 € soit une augmentation de 363 036,05€. Cette hausse est due en partie au transfert des dépenses d'énergie du compte « 60 achats » vers le compte « 61 contrats » mais également à l'augmentation des dépenses d'entretien de la voirie (par exemple les espaces verts, boulevard Simone Veil, les ensembles sportifs, l'éclairage public ainsi que le traitement des déchets qui est la conséquence directe du succès du plan PEP'S)

Les services extérieurs, fêtes et cérémonies, en 2019 : 975 447,26€ et en 2020 : 735 108,14€ soit une baisse de 240 339,12€. Toujours les effets de la Covid-19 avec la baisse des festivités, des banquets et des transports scolaires.

Les dépenses des subventions communales, en 2019 : 4 518 067,94 € dont 887 775 € de dotation SIVU et en 2020 : 4 490 316,74 € dont 902 500 € de dotation SIVU soit une baisse de 27 751,00 €. Vous constaterez qu'il n'y a eu aucune baisse significative en 2020 des subventions.

Les dépenses des subventions exceptionnelles en 2019 : 132 154,23 € et en 2020 : 73 806,25 € soit une baisse de 58 347,98 €.

Cette baisse s'explique simplement par le fait qu'il n'y a pas eu de reversement CAF du contrat enfance jeunesse à Villenvie en 2020.

J'en ai maintenant fini avec la présentation, je laisse la parole à Monsieur le Maire pour répondre à vos questions.

Monsieur LE MAIRE : Oui, Monsieur COEUIGNART.

Monsieur COEUIGNART : Monsieur le Maire délégué, je vous propose une petite intervention de ma part et si vous le voulez bien, suivie de celle de mon collègue Özkan BAYRAKTAR.

Une année bien particulière que celle de 2020. Une année sur fond de pandémie qui a vu bon nombre de manifestations être annulées. Nous avons demandé à plusieurs reprises à ce Conseil d'être plus clair sur les impacts financiers de la crise Covid-19 sur les finances de la ville sans avoir réellement eu de réponse à nos questions.

Nous réitérons les souhaits faits lors du dernier Conseil, à savoir un état des lieux objectif et transparent des trois années écoulées soit avant la Covid-19 qui aura obligatoirement une incidence sur les budgets à venir.

Cet état des lieux est indispensable à la fois pour que l'ensemble des élus connaissent l'état des finances aujourd'hui mais également pour savoir ce qu'il sera possible de réaliser durant le mandat.

Je passe maintenant la parole à mon collègue Ozkän BAYRAKTAR. Je vous remercie.

Monsieur BAYRAKTAR : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous.

Je voudrai profiter de cette première prise de parole pour vous féliciter, vous pour votre élection, Monsieur DEGUINES pour sa nomination au poste de premier adjoint. Monsieur MEERSSEMAN pour sa nomination au poste d'adjoint également et également pour souhaiter la bienvenue à Madame LAMIRAND au sein de ce Conseil.

Alors, Monsieur COEUIGNART est intervenu plutôt sur le fond, je voudrais intervenir plutôt sur la forme. Mais avant cela si vous me le permettez, je voudrais faire une remarque très courte sur la délibération qui a été supprimée. Si j'ai votre permission Monsieur le Maire.

Monsieur LE MAIRE : Juste après Monsieur BAYRAKTAR parce que j'en parle après, j'explique la suppression. C'est la délibération n° 17. Je vous laisserai la parole après.

Monsieur BAYRAKTAR : Une phrase si vous voulez bien.

Donc, je vais revenir sur la délibération qui nous concerne afin d'améliorer la lisibilité des comptes et dans un souci de bonne gestion, il aurait été souhaitable de voir une présentation du compte administratif enrichi avec des documents supplémentaires.

Cela aurait permis d'étoffer l'information non seulement pour l'Assemblée délibérante ici présente mais aussi pour l'ensemble des Saint-Polois désirant s'investir dans la vie de notre commune.

Parce que, actuellement, qu'est ce qui nous a été présenté ? Je ne parle pas de la présentation qui a été faite maintenant mais des annexes que nous avons eues et également de ce qu'il s'est passé en commission de finances.

Pour la section fonctionnement, juste une simple analyse des principales masses budgétaires avec un rapprochement des prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Quant à la section investissement, nous avons un tableau uniquement avec des zéros. C'est tout simplement une présentation du compte administratif selon la nomenclature par fonction. En fait, une présentation comptable de l'exercice, sans plus, le strict minimum.

Nous aurions aimé voir une présentation dynamique, stylisée du compte administratif avec des codes couleurs, des illustrations, des images, des graphiques, des histogrammes, des éléments de contexte qui ont marqué l'année, des indicateurs pour chacune des actions du programme permettant de quantifier les résultats atteints.

En fait, c'est ce que vous avez fait là maintenant mais on aurait voulu l'avoir avant pour que l'on puisse également comprendre et analyser ce budget.

Il serait également intéressant de prévoir la diffusion sur le site internet de la ville les données budgétaires et fiscales après le vote du compte administratif pour ouvrir le débat autour des grandes questions relatives à l'année à venir.

Enfin, compte tenu de la situation exceptionnelle de la pandémie que nous traversons, dans les annexes nous aurions aimé également voir une ventilation des dépenses de la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19 sur le fonctionnement ainsi que sur l'investissement.

Enrichir la présentation offre énormément d'avantages. Nous n'avons plus une présentation uniquement technique donc une meilleure lisibilité des documents, ce qui nous permet de vérifier l'adéquation des politiques entreprises dans l'année en cours au vu des résultats passés.

En donnant accès aux élus ici présents à une information complète et plus claire, on renforce l'exercice de la démocratie locale. Ainsi, le vote du compte administratif peut devenir un moment fort dans le débat public mais il est vrai que cette présentation nécessite une masse de travail beaucoup plus importante pour être construite.

Pour finir, je voudrais reprendre trois phrases de votre discours de Maire lors du dernier Conseil Municipal en espérant que vous ne m'attaquerez pas pour copie de la propriété privée (*rires*) : « Oui, la tâche est immense alors une fois encore, il nous faut être à la hauteur de notre commune et de ses habitants et pour cela je n'ai que deux mots à vous dire » ou plutôt je vais changer la fin, si vous le permettez, je n'ai que deux mots à nous dire à tous : « Au travail ». Merci

Monsieur le Maire : Je vais juste me permettre de répondre et je vous passe la parole après Monsieur NAVE. Monsieur COEUGNART, sauf erreur de ma part, Monsieur LE PAPE notre directeur financier a envoyé l'intégralité des dépenses qui avait été réalisées durant la Covid.

Monsieur COEUGNART : C'est un ticket de caisse qu'on a eu, en fait, c'est la liste des dépenses.

Monsieur le Maire : Oui, sur la forme, donc j'ai bien entendu. J'ai entendu ce que vous demandiez. En fait, vous demandez les histogrammes qui ont été faits aujourd'hui. Effectivement, ils permettent une meilleure compréhension, ils peuvent être faits au préalable, maintenant il y a moins d'effet de surprise au Conseil du coup. Mais bon, ce n'est pas grave, mais oui pourquoi pas, on va noter, on va noter ce principe.

Par contre, vous demandez un certain nombre d'éléments qui ne pourront pas vous être livrés. Je pense notamment aux impacts fiscaux, à l'aspect fiscal puisque, désormais, c'est géré au niveau de l'association de communes et donc de Dunkerque. Voilà, donc il y a un certain nombre d'informations et d'éléments que vous n'aurez pas, et qu'on ne pourra pas fournir, non pas par cachoterie, ou par volonté, mais par impossibilité tout simplement. Monsieur NAVE.

Monsieur NAVE : Merci Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour 2020, la crise sanitaire aura permis à notre collectivité de faire des économies sur de nombreuses lignes budgétaires. Environ 600 000 euros n'ont ainsi, avec la fusion association des communes, pas été dépensés par notre commune et donc par ricochet par la Ville de Dunkerque.

Malgré cela une meilleure gestion des données publiques est possible. L'impression des cartes de vœux sur le compte de la ville pour certains élus majoritaires est-il une nécessité ? Les pots après les réunions du groupe majoritaire, salle Jean Cocteau, financés aussi là par la collectivité sont-ils nécessaires ? Dans le cadre du carnaval, l'achat en grande quantité de produits qui finissent à la poubelle montre une nouvelle fois qu'une gestion plus rigoureuse doit être mise en place.

Concernant les associations, vous avez décidé, pour une partie d'entre elles, de les mettre au pain sec pour combler les dépenses liées à la crise. Donc l'impact se fera sur le prochain budget, régime qui finalement n'était pas nécessaire vu que d'autres dépenses n'ont pas été réalisées.

Etant donné ces dépenses non réalisées, nous vous demandons Monsieur le Maire, chers collègues, de solliciter pour cette année un complément financier de la ville de Dunkerque pour attribuer une subvention exceptionnelle à nos clubs sportifs afin qu'ils puissent offrir la gratuité pour le renouvellement des licences.

Ensuite, comme nous avons pu le dire en juillet 2020, vous trouverez en nous des amis fidèles quand il faudra s'opposer à la disparition de Saint-Pol-sur-Mer. Vous avez d'ailleurs tous reçu sur votre table notre motion, et vous pouvez compter sur nous aussi pour être des adversaires farouches quand l'intérêt des Saint-polois sera bafoué.

Ce budget reprend les dépenses liées à l'audit des services que nous avons dénoncé et qui a conduit au mal-être de certaines personnes. N'oublions pas que tout système est perfectible, au contraire mais il y a l'art et la manière de le faire.

Il est inscrit dans le marbre également un certain nombre d'éléments qui nous semblent délictuels. Vous le savez, suite au signalement que nous avons effectué auprès du Procureur de la République une enquête a été ouverte. La présomption d'innocence doit être respectée. Cependant, si une enquête venait à identifier des malversations et que des chefs d'accusation étaient ouverts, l'ensemble des élus qui auront adopté ce budget pourront être considérés comme complices. A chacun de prendre ses responsabilités.

Enfin, et c'est un point qui nous semble important, avec quatre millions d'euros d'investissement accordés annuellement par la ville de Dunkerque pour notre commune, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Pour faire de belles choses ce n'est pas suffisant.

Lors des élections municipales, le « Défi Saint-Polois » a proposé la mise en place d'un plan que nous avons appelé le plan « résurrection » que nous souhaitons coupler avec le NPNRU.

J'ouvre une parenthèse sur ce NPNRU pour vous répondre Monsieur le Maire, nous n'avons pas remis en cause dans nos propos précédents, les employés municipaux. Quand nous votons des délibérations, des conventions évidemment il y a un énorme travail qui est fait par les services, il faut leur rendre hommage, il faut les saluer mais c'est surtout l'oreille des politiques qu'il faut avoir. On fait de la politique et c'est le politique qui donne l'orientation. Si nous n'avons pas de vision politique, alors dans ces cas-là, on va à vau-l'eau et on va nulle part. Et c'est bien le politique qui donne ses orientations, qui donne ses doutes, ses craintes ou ses objectifs. A charge après, quand les documents sont établis, d'être modifiés selon ce qui est décidé par le politique.

Sur le NPNRU avec ce plan « résurrection » nous souhaitons l'amélioration de l'offre commerciale et des logements, la sécurité, une meilleure sécurité, plus de propreté, une meilleure animation, revoir le stationnement et surtout l'esthétique de nos rues. Ce plan d'embellissement de notre commune, le NPNRU, additionné à l'entretien des bâtiments communaux sont impossible à réaliser sans une augmentation de l'enveloppe investissement accordée par Dunkerque.

Pour comparaison, la ville de Loon-Plage, c'est 6 500 habitants et douze millions d'euros d'investissement, la ville de Coudekerque-Branche 21 000 habitants, onze millions d'euros,

Gravelines, 11 000 habitants avec six millions d'euros, et Saint-Pol 20 000 habitants, quatre millions d'euros. Scandaleux vous ne trouvez pas ?

Alors il faut savoir, bien sûr, raison gardée puisqu'ils ont du foncier, ils ont aussi un certain nombre d'entreprises, donc des recettes différentes mais en terme de masse budgétaire, cela montre un certain déséquilibre.

Nous vous demandons Monsieur le Maire, chers collègues d'exiger de la Ville de Dunkerque une augmentation de l'enveloppe investissement pour notre commune à minima d'un million d'euros. Encore faut-il bien sûr dépenser cet investissement. Quand on reçoit la liste des investissements pour 2019-2020, c'est assez ahurissant de voir que ces enveloppes ne sont pas consommées. Comment être crédible par la suite si nous voulons pouvoir continuer à améliorer notre commune avec le NPNRU qui arrive ?

En l'état et pour toutes les raisons que je viens d'évoquer le « Défi Saint-Polois » sera contre ce budget. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bon je vais répondre Monsieur NAVE (*soupir*), assez brièvement finalement. Waouh, je suis toujours assez surpris quand même de recevoir des leçons, plutôt des conseils de gestion financière quand on sait ce qui se passe tout là-haut dans votre parti, mais bon, c'est un autre débat.

Concernant les associations, on a déjà eu ce débat aussi Monsieur NAVE. On ne va pas verser des...comment dire...des subventions de fonctionnement alors qu'il n'y a pas eu de fonctionnement. Les associations sportives le comprennent. Vous êtes le seul à crier au scandale à ce niveau-là. Mais bon, ce n'est pas grave.

Sur l'enquête, on a compris, c'est bon, on a compris qu'il y avait une enquête depuis 2016. Je vous remercie.

Pour les investissements, c'est le seul point sur lequel on va se rejoindre, effectivement, cela fera partie des discussions que j'aurai avec nos homologues Dunkerquois. Voilà, oui on va demander un petit peu plus pour investir d'avantage au sein de notre ville.

Quand vous faites le comparatif, bon, vous vous êtes rattrapé derrière parce qu'en fait on était quand même largement dans la démagogie, comparer Loon-Plage avec l'intégralité des industries qu'ils ont avec Saint-Pol-sur-Mer, oui là franchement...

Les non dépenses, alors c'est bien de parler des non dépenses parce que ça fait partie aussi de notre rôle de solidarité dans l'association de communes. Voilà. Ce qui n'est pas dépensé, je vous rappelle quand même que les recettes qui rentrent directement à Dunkerque, elles vont prendre une sacrée claque cette année. Le casino, les taxes de tourisme, etc... avec la Covid ça aura beaucoup souffert, donc moi je me félicite peut-être de ne pas avoir brûlé le gazole dans la cour de l'armée. Voilà, moi je vais me féliciter de ce point-là, plutôt que de dire ce n'est pas bien, vous n'avez pas tout dépensé. Je vous remercie.

Le Maire quitte la salle du Conseil.

Monsieur DEGUINES : Nous allons donc passer au vote du compte administratif.

Qui est pour le vote du compte administratif ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Ça ne traîne pas.

Monsieur le Maire : Merci.

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES DU MAIRE EN EXERCICE.

Monsieur le Maire : Délibération n° 17, alors c'était une délibération qui était relative à la prise en charge des frais d'obsèques de notre Maire en exercice Jean-Pierre CLICQ.

J'ai entendu, nous avons entendu et nous avons débattu lors de la commission de finances et il nous est apparu judicieux d'ôter cette délibération parce que les arguments qui avaient été avancés étaient complètement recevables. Aussi, je tiens à annoncer ce soir dans cette assemblée, qu'au titre de l'exemplarité et de la solidarité, les obsèques de Monsieur CLICQ seront payées par les indemnités des élus du groupe majoritaire.

Donc voilà. Est-ce que, Monsieur BAYRAKTAR, du coup est ce que vous avez ?

Monsieur BAYRAKTAR : Oui, alors je vous remettrai mes notes après si vous voulez (*rires*). J'avais prévu une longue, très longue intervention sur cette délibération mais je suis ravi, je dirai même plus, nous sommes soulagés de ne pas avoir à le faire. Je voudrai vous féliciter d'avoir eu le courage politique de la retirer après avoir fait l'erreur de l'inscrire à l'ordre du jour. Félicitations Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci.

Délibération retirée

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020.

Monsieur le Maire : Dix-huitième délibération, relative à l'approbation du compte de gestion 2020 de la ville.

Il est mis au vote du Conseil consultatif le compte de gestion 2020, dressé par le receveur municipal, établi après l'année de gestion 2020.

Les résultats s'avèrent identiques, tant sur les plans des situations initiales, de la situation de l'année de gestion que sur la situation finale arrêtée au 31 décembre 2020.

Qui vote pour?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

Monsieur NAVE : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire: Oui, allez-y Monsieur NAVE.

Monsieur NAVE : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste vous demander, s'il vous plait...vous avez dans vos propos un certain nombre de propos excessifs, vous travestissez régulièrement la réalité...vous demander Monsieur le Maire...on peut ne pas être d'accord, on peut ne pas partager les mêmes choses...mais vous demander un peu de respect, que l'on débattenne, que l'on échange, c'est tout à fait normal mais ne travestissez pas nos propos s'il vous plait. N'exagérez pas à chaque fois que nous prenons la parole, vous l'avez encore fait dans vos réponses sur le compte administratif. Juste cette demande de manière à ce que nos débats puissent être apaisés. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'ADOPTION D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire: Je passe la parole à Monsieur DEGUINES pour la délibération n° 19.

Monsieur DEGUINES : Délibération relative à l'adoption d'une décision modificative sur l'exercice comptable 2021.

Il est demandé à l'assemblée d'adopter la décision modificative en section de fonctionnement pour le paiement des BAFA-BAFD (points citoyens) aux jeunes administrés d'un montant total de 20 000 €.

Qui vote pour?

Donc il n'y a pas de vote contre ni d'abstention ?

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire: Vingtième délibération relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au RUDL.

L'Association RUDL, mise en place sur le littoral, a pour objectif de permettre aux jeunes Saint-Polois entre autres, d'évoluer au niveau supérieur en créant des équipes regroupant les jeunes du littoral. Ce regroupement permet ainsi de mutualiser les dépenses sur les catégories concernées et de développer la pratique du rugby dans la région dunkerquoise, favorisant ainsi l'épanouissement des jeunes dans ce sport.

A ce titre, il est donc décidé d'attribuer à l'Association RUDL une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000€.

Qui vote pour?

Monsieur NAVE : Une intervention !

Monsieur DEGUINES : Il faut le dire Monsieur NAVE.

Monsieur NAVE : Eh bien, attendez, on ne va pas lever le doigt à chaque fois ...

Monsieur DEGUINES : Si si, il faut lever votre main, c'est bien.

Monsieur le Maire : Et pourquoi pas ?

Monsieur NAVE : Dans une assemblée, avant de passer à un vote, on demande s'il y a des intervenants.

Monsieur DEGUINES : Oh qu'est-ce qu'il est gentil ...

Monsieur NAVE : *inaudible*

Monsieur DEGUINES : Non, non je ne m'excuserai pas sur ce coup-là Monsieur NAVE.

Monsieur NAVE : *inaudible*

Monsieur le Maire: C'est vous qui parliez de respect et de non déformant. On marche sur la tête ! Oui, allez Madame DEFRANCE, allez-y, je vous en prie.

Madame DEFRANCE : Monsieur le Maire, chers collègues,
Il nous semble que Monsieur CLICQ était devenu retissant à verser une subvention au RUDL. Premièrement, parce que certaines communes ne jouaient pas le jeu financièrement en n'attribuant pas de subvention. Deuxièmement, parce que l'identité du Rugby Saint-Polois n'est plus assurée. Sur ce sujet, nous partageons le point de vue de Monsieur CLICQ. En politique, comme en rugby, restons Saint-Polois.

Nous pensons qu'il faut refonder le Rugby Saint-Polois pour n'avoir plus qu'une structure sportive en matière de rugby. A vous de transformer l'essai en marquant la volonté de Monsieur CLICQ. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais juste rappeler le contexte. Effectivement, on a une association de rugby qui permet donc d'englober le club de Saint-Pol, de Grande-Synthe, de Coudekerque et de Dunkerque et qui permet quand même à nos jeunes de pouvoir évoluer à un niveau national. Je ne veux pas être le Maire qui ne permettra pas à nos gamins Saint-Polois d'atteindre l'élite.

J'ose imaginer que vous pensez bien que créer une équipe de jeunes Saint-Polois, Saint-Poloises qui arrive au niveau national, ça ne se fera pas ou ça se fera au moins en dix ans. On a un outil qui est sous la main, servons-nous-en, tout simplement.

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. Je passe la main à Marjorie LENOIR pour la délibération n° 21.

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA MISE EN PLACE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

Marjorie LENOIR : Bonsoir à tous. Alors sur le contrat d'apprentissage, l'accueil d'apprentis au sein de la collectivité pourrait en effet permettre de repérer des jeunes, de les former aux méthodes internes de travail, de les fidéliser en vue d'un recrutement à l'issue de leur formation et d'anticiper des départs à la retraite.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le recours aux contrats d'apprentissage au sein de notre collectivité et d'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer tout document relatif à ce dispositif.

Monsieur BRICHE : Monsieur le Maire, chers collègues.

Vous nous proposez de mettre en place des contrats d'apprentissage au sein de nos services municipaux et nous nous réjouissons de cette initiative. Par cette intervention, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'apprentissage. Nous pouvons ainsi proposer des alternatives à un enseignement plus général, plus théorique qui ne correspond pas forcément aux attentes de nombreux jeunes de notre territoire. Nous voterons donc pour cette délibération.

Cependant, permettez-moi de vous conseiller d'élargir ce dispositif au secteur en tension de manière générale, et pas seulement au sein de notre ville et de nos services. En effet, beaucoup d'entreprises ont du mal à recruter, par exemple dans le cadre de recrutement de soudeurs sur nos chantiers navals.

Enfin, vous le savez le port de Dunkerque va prochainement s'agrandir et nous devons anticiper en tant qu'élus les besoins futurs de ce chantier. La main d'œuvre sera nécessaire et nous pouvons déjà commencer à former des jeunes dans nos services qui pourront ainsi accueillir une expérience si souvent demandée pour pouvoir postuler à des emplois. Ne nous limitons pas aux besoins de Saint-Pol, soyez plus ambitieux. Merci.

Madame LENOIR :

Qui vote pour?

Merci.

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'APPROBATION DU BILAN FINAL D'EXECUTION DU DISPOSITIF « ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ».

Monsieur le Maire: Délibération n° 22, accompagnement de parcours – bilan final d'exécution au 31 décembre 2019.

Il est exposé à l'assemblée délibérante la conformité du bilan final d'exécution au 31 décembre 2019 « Accompagnement de Parcours - Saint-Pol-Sur-Mer » par les services instructeurs du Fonds Social Européen (FSE).

Le plan de financement global réalisé s'élève à 112 641,40 euros. La répartition financière a été fixée à 68 553,56€ du FSE, 38 867,19€ de financement PLIE, 5 220,65€ de financement ville de Dunkerque – commune de Saint-Pol-sur-Mer. La recette sera encaissée sur le budget de la nouvelle ville de Dunkerque.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver le montant total de l'opération « Accompagnement de Parcours – Saint Pol sur Mer » au 31 décembre 2019 qui s'élève à 112 641,40€. Madame Legros.

Madame LEGROS : Juste une petite intervention. Ça ne veut pas fonctionner (en parlant du micro) mais ce n'est pas grave, j'ai la voix qui porte.

On ne peut que se féliciter en fait que l'Europe avance d'au moins au trois quart d'absence d'accompagnement difficile des jeunes Saint-Polois, mais pas que les jeunes les demandeurs d'emploi en général. On nous a indiqué en commission que ça concernait 506 personnes en fait sur l'année 2019 puisque c'est sur les comptes 2019 et il n'y a pas que l'Europe aussi qui intervient, il y a le PLIE, et n'en déplaise à Monsieur NAVE, le PLIE est géré par Entreprendre Ensemble. Merci. On votera pour bien entendu.

Madame LENOIR : Merci.

Monsieur LE MAIRE : Monsieur BRICHE, oui.

Monsieur BRICHE : Mon intervention portera sur les points 22 et 23.

Donc, vous nous demandez de voter l'adhésion de la commune au plan local pour l'insertion et l'emploi pour l'année 2021. Lorsque nous vous avons demandé des comptes sur ces dispositifs en commission, vous nous avez donné les chiffres suivants pour l'année 2019 : Ce sont en tout 506 personnes qui ont bénéficié d'accompagnements et 810 contrats ont été signés sur l'année.

Lorsque nous vous avons demandé des précisions sur la nature de ces contrats, vous nous avez précisé que ces contrats étaient des CDI, des CDD, des contrats avenir et autres, destinés à un public globalement allocataire du RSA.

Lorsque nous avons demandé des chiffres précis sur ces contrats, nous n'avons pas eu de réponse. Madame LENOIR, pouvez-vous nous dire combien il y a eu de CDI de signés ? Combien de CDD ? Combien de contrats avenir ou autres ?

Avec les chiffres que nous avons dans la délibération, je conclus que des personnes ont bénéficié de plusieurs petits contrats de très courtes durées. Je pose donc la question suivante, est-ce cela que nous voulons comme modèle de développement de l'emploi dans notre ville ?

Gouverner c'est prévoir. Précédemment j'ai évoqué le rôle que l'on pourrait avoir comme intermédiaire entre les demandeurs d'emploi et les entreprises dans le cadre de l'agrandissement du port de Dunkerque. Voilà un exemple concret auquel le PLIE pourrait se greffer.

Nous devons remettre les habitants qui sont au chômage dans notre commune sur le chemin de l'emploi durable et de la formation professionnelle. Nous devons anticiper les futurs secteurs en tension et former dans ces domaines. Pour nous, pas question d'avoir recours au travail détaché, nous avons largement les compétences localement.

Le PLIE, par son manque de clarté, ne répond donc pas aux attentes des Saint-Polois dans le cadre de l'emploi durable mais permet simplement de colmater quelques brèches d'une ville en difficulté sociale et économique.

Pour nous c'est largement insuffisant. Merci.

Madame LENOIR : Donc vous voulez des chiffres Monsieur BRICHE. Donc, nous avons eu 394 CDD signés et 30 CDI signés. Après ce sont des contrats de professionnalisation, des créations d'entreprises Non, je ne les ai pas pour l'instant Monsieur Briche. Nous les avons demandés, ce sont des données du PLIE, on les attend.

Monsieur LE MAIRE :

Qui vote pour?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE L'ADHESION AU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – 2021.

Monsieur le Maire : Délibération n° 23, je laisse toujours la parole à Marjorie.

Madame LENOIR : Adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi 2021. 23^{ème} délibération relative au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Commune au PLIE par la signature d'un nouveau protocole d'accord tripartite entre la Ville de Dunkerque - Commune de Saint-Pol-sur-Mer, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Entreprendre Ensemble, Association support du PLIE concernant l'année 2021.

Y-a-t-il des remarques ?

Qui vote pour ?

Monsieur le Maire :

Qui vote contre ?
et qui s'abstient ?

Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CRÉATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP.

Monsieur le Maire : Délibération n°24 pour Monsieur Dominique DEGUINES.

Monsieur DEGUINES : Alors, création du dispositif « accompagnement des élèves en situation de handicap ». Il est proposé à l'assemblée de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement des enfants en situation de handicap **pour répondre à la problématique d'accès et de réussite pour tous.**

Le but de ce dispositif est de permettre aux élèves porteurs de handicap de profiter pleinement des temps périscolaires par la réalisation des objectifs ci-dessous :

- Favoriser l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne,
- Offrir une plus grande ouverture culturelle,
- Lutter contre la discrimination de ces élèves.

Pour ce faire, ce dispositif s'articulera sur les différents temps périscolaires, accueil, pause méridienne et extra-scolaires avec du personnel qualifié pour rendre efficaces ces accompagnements.

Enfin, il est essentiel de mettre en place des partenariats avec les différents acteurs éducatifs dont les parents, afin d'avoir un dispositif qui puisse s'adapter aux besoins de tous les élèves.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'approuver la création des dispositifs d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Je vais ... Il y en a cinq d'affilée, je vais vous les proposer.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CREATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA RÉUSSITE.

Monsieur Dominique DEGUINES : Création du dispositif « accompagnement vers la réussite ».

Il est proposé à l'assemblée de mettre en œuvre un dispositif dénommé « accompagnement vers la réussite » gratuit pour toutes les familles afin de remplacer progressivement le dispositif d'études surveillées.

Ce dispositif vise à favoriser le développement de l'autonomie et de l'acquisition des savoirs des élèves par la réalisation des objectifs ci-dessous :

- Accompagner les enfants dans l'acquisition de l'autonomie dans les temps du soir ;
- Favoriser l'apprentissage des leçons par un suivi individualisé des enfants et encourager l'entraide par des séances collectives ;
- Offrir une méthode et une organisation adaptées à chaque enfant pour favoriser les acquisitions du savoir ;
- Etablir, renforcer les liens avec les familles par le biais de rencontres ;
- Favoriser l'ouverture culturelle.

Pour ce faire, ce dispositif s'articulera autour de différents temps et partenaires dont les acteurs éducatifs et en particulier l'Éducation Nationale afin que ce dernier puisse s'adapter aux besoins de tous les élèves.

À l'issue de l'évaluation, le dispositif pourra être modifié pour améliorer son efficacité.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET LINGUISTIQUES.

Monsieur Dominique DEGUINES : La 26, délibération relative à la mise en place du projet d'activités culturelles et linguistiques.

Il est proposé à l'assemblée la mise en place de ce projet qui a pour objectif de favoriser la réussite de nos jeunes élèves Saint-Polois en les sensibilisant dès leur plus jeune âge aux langues et aux cultures étrangères.

Ainsi, il est proposé de mettre en place une activité « Initiation-sensibilisation aux langues et à la culture des pays voisins » sur la base du volontariat et aux élèves fréquentant les accueils périscolaires du soir.

Dans un second temps, et en accord avec l'Education Nationale, cette action sera développée en direction des enfants des écoles maternelles puis élémentaires.

Ensuite la suivante, c'est ...d'accord.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CREATION D'UN DISPOSITIF D'ÉVEIL MUSICAL.

Monsieur Dominique DEGUINES : La 27, délibération relative à la création du dispositif éveil musical.

Il est proposé à l'Assemblée de mettre en œuvre un projet dénommé « éveil musical » pour les jeunes domiciliés ou scolarisés sur la commune durant les temps périscolaires.

Ce projet vise à favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique par le biais d'ateliers adaptés à l'âge des enfants afin d'apporter des éléments de capital culturel essentiels à l'épanouissement de l'individu et de faire connaître l'école municipale de musique.

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CREATION D'UN DISPOSITIF DE RACCROCHAGE SCOLAIRE.

Monsieur Dominique DEGUINES : J'en ai encore une, la 28, alors délibération relative à la création d'un dispositif de raccrochage scolaire. Il est proposé à l'Assemblée de mettre en œuvre ce dispositif afin de palier la problématique de décrochage scolaire par la mise en place de stages de découverte. Ce dispositif est destiné dans un premier temps aux jeunes domiciliés sur la commune et scolarisés au collège Deconinck. Il pourra être étendu, dans un second temps, aux élèves du collège Robespierre. Voilà, voilà.

Monsieur le Maire : Est ce qu'il y a des remarques vis-à-vis des différents dispositifs ? Honneur aux dames. Madame Legros.

Madame LEGROS : Voilà, il sera possible si vous le voulez bien évidemment d'avoir ... inaudible.....

Monsieur DEGUINES : Oui pas de soucis.

Madame LEGROS : Je voulais la aussi vous féliciter parce qu'il y a un certain nombre de chose qui sont en train de se mettre en place sur Saint-Pol-sur-Mer qui sont extrêmement intéressante et notamment pour nos enfants, je ne peux que me féliciter et vous féliciter pardon pour ces activités culturelles et linguistiques, voilà, on n'est pas très loin de ...

Monsieur DEGUINES : le cri du cœur (*rires*)

Madame LEGROS : ...la province de Flandre occidentale, on n'est pas très loin du Royaume Uni, et une ouverture culturelle et linguistique pour nos enfants est indispensable notamment pour exercer une mobilité éventuellement après. Voilà donc, bravo à ce que vous allez faire.

On sera bien entendu attentif et en plus ce dispositif est accompagné financièrement par la Communauté Urbaine. On aurait voulu le faire exprès, qu'on n'y serait pas arrivé. N'est-ce-pas ? Je cède la parole à Catherine.

Madame VANDORME : Merci, merci Monsieur le Maire. Nous souhaitons juste faire une remarque. Au moment de, ça concerne la 27, la mise en place d'un projet d'accueil d'éveil musical pardon, d'éveil musical, au moment de la réforme des rythmes scolaires avec l'Adjointe à la culture, Madame Bellinger, Madame Varlet avait essayé de proposer la mise en place d'atelier musique en partenariat avec l'académie de musique et ceci n'avait pas pu être mis en place.

Les choses évoluent donc dans le bon sens mais il aura fallu cependant cinq années. C'est en tout cas bien le rôle d'une académie de musique de mettre en place cet éveil musical. Je vous remercie.

Monsieur DEGUINES : Merci Madame. Monsieur Briche.

Monsieur le Maire : Ben non Madame Kuzniewski, honneur aux dames.

Monsieur DEGUINES : Ah ! pardon Madame.

Monsieur BRICHE : J'interviendrai sur la 24, la 26 et Anne interviendra sur la 28.

Monsieur DEGUINES : Alors Anne, à vous.

Madame KUZNIEWSKI : Alors concernant la délibération n° 28, vous nous proposez de voter pour un dispositif de rattrapage scolaire. Ce dernier doit se faire en lien avec le CIO et la cité éducative. Notre groupe est conscient des enjeux et de la problématique du rattrapage scolaire. En effet, beaucoup d'élèves décrochent dans leur scolarité et la crise sanitaire qui se caractérise maintenant par une fracture numérique et demain une fracture éducative risquent de renforcer cela.

Cependant, lorsque nous vous avons demandé des précisions sur ce dispositif Monsieur Deguines, vous avez émis des doutes quant à l'avancée du projet avec la cité éducative. On vous cite : « On ne sait pas, on verra ».

En plus de cela, votre équipe à insister sur le caractère expérimental de ce dispositif. Vous nous avez aussi dit que vous alliez nous tenir informer de ce qui allait se mettre en place. Les élèves subissent déjà de nombreuses réformes ratées de l'éducation nationale en plus de cela vous voudriez maintenant ajouter des dispositifs incertains et périlleux à nos jeunes.

Les élèves de Saint-Pol-sur-Mer ne sont pas des cobayes. Nous sommes prêts à tenter de nouvelles choses, de nouvelles méthodes mais nous devons savoir précisément où l'on va.

Ce projet ne nous semble pas assez solide. Nous n'avons aucune projection. En l'état et face au risque que cela va faire prendre aux jeunes Saint-Polois, notre groupe sera contre la mise en place de ce dispositif.

Monsieur DEGUINES : Bon, je vais répondre tout de suite.

Vous me faites dire des choses que je n'ai pas dites, et heureusement il y avait des témoins. J'ai dit que, on avait trois mois pour préparer ça, qu'on avait tout l'été pour le préparer et que, donc, pour aujourd'hui je ne savais pas où on allait vraiment puisqu'il faut bien qu'on le mette en œuvre. Hein. Avant de savoir, il faut mettre en œuvre.

Nous sommes bien dans l'optique des cités éducatives financées par l'état qui rétribue la Communauté Urbaine pour répartir ça entre les Communes de Dunkerque – Saint-Pol-Sur-Mer et Grande-Synthe. Et voilà, c'est tout. Je ne comprends pas tout là.

Monsieur le Maire : J'ajouterai juste un dernier point. Et là, je ne vous comprends pas. Ce ne sera pas la première fois ceci dit. Voilà, la cité éducative c'est quand même un énorme projet, c'est un énorme projet où je peux vous dire encore une fois que nos techniciens suent, transpirent sur ce projet qui englobe effectivement Grande-Synthe – Dunkerque et Saint-Pol-Sur-Mer.

Aujourd'hui, on vous propose et on vous soumet aux votes un dispositif de rattachement scolaire. Sachez également que dans les délégations des conseillers, il y aura une conseillère, un conseiller en l'occurrence, pardon, un Conseiller Délégué justement à la lutte contre la fracture numérique et contre le décrochage scolaire. Voilà, parce que c'était un oubli à mon sens et aujourd'hui on rectifie.

Donc aujourd'hui on vous propose un dispositif de rattachement scolaire. Vous nous dites quoi ? Non. Bon je prends acte. D'accord. Allez-y Monsieur Nave.

Monsieur NAVE : Oui, moi non plus, Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire. Il n'y a pas de remise en cause de la cité du travail encore une fois qui est fourni par les techniciens, mais encore une fois c'est le politique et ma collègue vous l'a bien dit « en l'état » parce que l'éducation de nos enfants et on le voit cette éducation diminue, l'enseignement diminue, le niveau scolaire diminue, effectivement le décrochage augmente et il n'est pas question de faire n'importe quoi. C'est bien ce qu'on est en train de vous dire aujourd'hui, il n'est pas question de faire n'importe quoi.

Et donc, étant donné qu'on n'a pas tous les éléments pour appréhender correctement ce dispositif, on émet des doutes, c'est aussi le rôle des Elus, d'émettre des doutes, de se poser des questions, de dire : « et bien écoutez, nous on pense que ça va pas dans le bon sens, on pense que ça va peut-être pas dans le bon sens », peut-être qu'on se trompe et peut-être que l'avenir nous dira qu'on s'est trompé. Et dans ces cas-là on reviendra sur le thème on s'est trompé.

Et étant donné, et d'ailleurs on va même faire même un pas puisque, voilà, effectivement, ce dispositif va peut-être aller dans le bon sens, ne va peut-être pas aller dans le bon sens.

Nous allons modifier notre vote ce soir et nous nous abstiendrons sur ce dispositif. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Briche vous vouliez intervenir.

Monsieur BRICHE : Oui, sur le point 24 concernant la création du dispositif accompagnement des élèves en situation de handicap.

Donc effectivement c'est une très bonne chose que la commune crée des postes d'AVS-AESH pour accompagner les élèves. Encore une fois, là on a un exemple concret dans lequel le PLIE peut intervenir. C'est une formation AVS-AESH, si on identifie des personnes, on peut les amener vers ces formations et leur proposer un emploi dans ce domaine.

Donc voilà un exemple concret. J'interviendrai aussi sur le point n°26 concernant les projets d'activités culturelles et linguistiques. Nous sommes totalement favorables aux enseignements des langues des pays qui nous entourent comme la Belgique et tout ça, c'est effectivement comme vous l'avez dit, ça donne des opportunités à nos jeunes. Mais avant de leur enseigner ces langues, il faut veiller à ce qu'ils maîtrisent parfaitement le français. (*rires*)

Monsieur DEGUINES : Je ne vous crois, je le crois pas (*rires*) je le crois pas.

Monsieur BRICHE : C'est logique, je veux dire, je travaille dans l'éducation nationale, je vois des copies d'élèves de terminales et de première souvent. Je peux vous dire que le français c'est important et donc nous voterons pour cela mais je vous propose de greffer à cette délibération des cours, une sorte de petite école du savoir qui permettrait aux enfants de revoir les bases du français à l'écrit et à l'oral. C'est important, c'est hyper important surtout à l'école élémentaire.

Monsieur DEGUINES : Alors Monsieur Briche, il y a un truc qui s'appelle l'Ecole de la République pour ça.

Monsieur BRICHE : Mais qu'elle réussite ? qu'elle réussite ?

Monsieur DEGUINES : Moi, je ne mets pas en cause l'école. En aucune façon.

Monsieur BRICHE : Remettre en cause l'école, ce n'est pas remettre en cause la République, mais c'est le principe et on a le droit quand même de critiquer un système.

Monsieur DEGUINES : Oui allez-y, oui, oui allez-y gaiement, Il n'y a pas de problème.

Monsieur BRICHE : On peut critiquer les programmes ?

Monsieur DEGUINES : Oui allez-y, oui, oui, moi je n'ai pas ...

Monsieur le Maire : On a bien compris, donc ...

Monsieur DEGUINES : ...je n'ai pas la compétence ...

Monsieur le Maire : On a bien compris la teneur de vos propos. Tout le monde aura entendu, tout le monde aura compris. Je vous propose de passer donc au vote.

On reprend. On va reprendre la 25 donc relative à l'accompagnement...

Monsieur DEGUINES : La 24 d'abord, la 24.

Monsieur le Maire : Pardon, excusez-moi, sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap, qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La 25 sur l'accompagnement vers la réussite.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La 26 sur le projet d'activités culturelles et linguistiques.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La création du dispositif, délibération n°27, pardon, création du dispositif éveil musical.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La 28 sur la création du dispositif de raccrochage scolaire.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Monsieur DEGUINES : Merci Monsieur le Maire.

Délibération 24 : adoptée à l'unanimité

Délibération 25 : adoptée à l'unanimité

Délibération 26 : adoptée à l'unanimité

Délibération 27 : adoptée à l'unanimité

Délibération 28 : Délibération adoptée à la majorité

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Monsieur le Maire : Délibération n°29, c'est tout simplement le compte-rendu des décisions.

Est-ce qu'il y a, pardon, des remarques vis-à-vis de ces décisions ?

Qui vote pour ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Délibération adoptée à la majorité

PROCÉS VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA MOTION DÉPOSÉE PAR LE « DÉFI SAINT-POLOIS ».

Monsieur le Maire : Avant de conclure ce Conseil Municipal, vous avez eu sur la table la motion qui a été déposée par le groupe de Monsieur Nave. Je vous propose tout simplement de passer au vote de cette motion.

Qui est pour?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Motion rejetée à la majorité

PROPOS DE CLOTURE DE SÉANCE.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Juste un petit point... non même pas... (*rires*)

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie,

Au revoir.